



**CONCEPTION**

**Choix du consultant**

Un consultant expérimenté doit proposer de bonnes solutions répondant aux besoins de la municipalité en fixant des échéanciers réalistes tout en optimisant le budget disponible. Il doit concevoir un aménagement sécuritaire, performant et durable pour de nombreuses années. Le consultant doit offrir une valeur ajoutée au projet.



**APPEL D'OFFRES**

Selon l'ampleur du projet, la municipalité procédera à un appel d'offres de services professionnels. Les compétences techniques doivent être précisées. Les documents de l'appel d'offres devront inclure les compétences requises et les livrables attendus. Un comité peut être mis en place pour évaluer ces compétences.

**COMPÉTENCES  
REQUISES**

**DESCRIPTION DE LA FIRME**

Spécialisation en terrains sportifs

**DESCRIPTION DES EXPERTISES**

Surfaces sportives, infrastructures, gestion des eaux pluviales, éclairage et équipements sportifs

**RESSOURCES PROFESSIONNELLES**

Architecte paysagiste, ingénieur civil spécialisé en structure, en géotechnique et en gestion pluviale, agronome, architecte, designer industriel

**QUALIFICATIONS DES RESSOURCES**

Expériences en terrains sportifs

**RÉFÉRENCES PROJETS SIMILAIRES**

Réalisation de terrains sportifs



**MANDAT ET LIVRABLES**

Le consultant peut avoir le mandat de réaliser et livrer une étude de faisabilité, des esquisses, le cahier des charges et des documents d'appel d'offres, et même d'administrer le contrat de l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de construction.